

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 8 et 9 juillet 2013**

**2013 DASES 416 G** Subvention et convention avec l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) (15e).

**Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose un avenant à la convention d'investissement avec l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » (F.D.F.A) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer l'avenant à la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association «Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir» (F.D.F.A) 15e.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 52, chapitre 204, nature 2042, ligne DE34004 du budget d'investissement de l'année 2012 du Département de Paris et des années suivantes, sous réserve de décision de financement.